UFR-ip
Droit, Économie, Gestion

Procès-verbal du conseil d'UFR DEG du

Vendredi 31 janvier 2020

Présents :

Collège A : Jean-Yves BOREL, Martine LE FRIANT, Pierre-Henri MORAND

Collège B : Anne-Luce COULOMB, Bérengère GLEIZE, Samuel PRISO-ESSAWE

Personnel administratif : Catherine ANDRE-TARANGET

Etudiants : Maxime COQ, Thaouban DRIDER, Inés NASCIMENTO-COSTA, Kévin DE SAINT AUBERT

Personnalités extérieures :

Invité(s): Renaud DESCAMPS, Vasco GOMES, Christèle LAGIER, Béatrice MUSSEAU, Samuel PRISO-ESSAWE, Jessica SAINTY

Procuration(s) : Dominique SANTONI à Martine LE FRIANT, Florence ROCHELEMAGNE à Bérengère GLEIZE

Absents et excusés :, Christophe BAUDRIER, Amine EL KHATMI, Florence ROCHELEMAGNE, Dominique SANTONI,

Secrétaire de séance : Fatima ASSOU

Salle 2W40 – 14h00

M. le Doyen ouvre la séance à 14h05 après avoir constaté que le quorum est atteint.

Département
UFR Droit, Économie, Gestion

Affaire suivie par
Fatima ASSOU

Téléphone
+33 (0)4 90 16 27 16

Courriel
fatima.assou@univ-avignon.fr

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hannah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1
Tél. +33 (0)4 90 16 25 00
Fax. +33 (0)4 90 00 00 00
courriel@univ-avignon.fr
univ-avignon.fr

Informations générales relatives au conseil d'UFR

Monsieur le Doyen souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants élus suite au renouvellement du collège des usagers :

- Kévin DE SAINT AUBERT, élu titulaire pour Bouge ton UFR avec Inter'asso Avignon, l'AED, la SAJES et ACTES
- Maxime COQ, élu suppléant pour Bouge ton UFR avec Inter'asso Avignon, l'AED, la SAJES et ACTES
- Inés NASCIMENTO-COSTA, élue titulaire, pour Bouge ton UFR avec Inter'asso Avignon, l'AED, la SAJES et ACTES
- Léna MATHON, élue suppléante, pour Bouge ton UFR avec Inter'asso Avignon, l'AED, la SAJES et ACTES
- Thaouban DRIDER, élu titulaire pour l'UNEF
- Amel BENEJJA, élue suppléante pour l'UNEF

M. le Doyen informe les membres du conseil d'UFR que suite à sa promotion au rang A, il n'est plus membre élu du collège B. Monsieur Samuel PRISO-ESSAWE, suivant de liste intègre le conseil d'UFR en qualité de représentant du collège B.

Intervention de Monsieur le Président de l'université

M. le Doyen accueille Monsieur le Président ainsi que M. Samuel PRISO-ESSAWE en tant que Vice-président pour ouvrir ce conseil suite au renouvellement de l'équipe de pilotage de l'établissement dans le cadre d'une tournée des conseils d'UFR.

Monsieur le Président rappelle qu'il reçoit régulièrement depuis de nombreuses années les ordres du jour, les procès-verbaux ainsi que toutes les pièces relatives aux conseils d'UFR. Au titre du nouveau mandat, il souhaiterait une réelle implication, un lien plus étroit entre la présidence et les conseils d'UFR.
Monsieur le Président profite de cette rencontre avec les membres du conseil d'UFR DEG, pour porter à leur connaissance quelques informations importantes relatives à l'évolution du paysage national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que les grands chantiers en réflexion au sein de l'établissement. L'objectif étant de partager les informations, d'être à l'écoute des attentes, des inquiétudes. Il souligne cette volonté de garder, restaurer, mettre en place une forme de proximité dans le dialogue. Beaucoup des sujets qui vont nous animer dans les deux à quatre prochaines années vont aborder des problématiques d'organisation qui ne pourront être gérées uniquement en centrale mais grâce à des groupes de travail.
Monsieur le Président ajoute qu'il y a un grand enjeu sur la question de la libéralisation du temps de recherche pour les enseignants-chercheurs, expliquant que cette libéralisation ne signifie pas forcément une surcharge de travail pour les personnels administratifs et techniques. L'idée est de permettre à chacun de revenir à son cœur de spécialités : quel rôle pour les secrétariats pédagogiques au sein des composantes ? Qu'est-ce que l'enseignant-chercheur, dans sa responsabilité pédagogique, estime relever vraiment de son champ ?
Monsieur le Président évoque la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) soulignant qu'il n'y a rien dans la LPPR faisant référence à la question du CNU, ni même sur une forme de dé régularisation des statuts des enseignants-chercheurs. Il fait remarquer que l'allusion aux 192 heures consiste simplement à dire qu'aujourd'hui, grâce aux différentes modalités pédagogiques, aux cours en ligne, à la dématérialisation, à la pédagogie innovante, aux classes inversées…, est-ce qu'il ne faudrait pas évaluer un ordre de grandeur des services en fonction des crédits ECTS ?

Monsieur le Président attire l'attention des membres du conseil sur la volonté des différents groupes de travail, organismes de recherche, syndicats de militer ensemble pour une enveloppe financière comprise entre 2,36 et 4 milliards d'euros. Il précise les premiers chiffres concrets annoncés : 118 millions d'euros pour la revalorisation des débuts de carrière des enseignants-chercheurs, 90 millions d'euros sur l'indemnitaire des personnels BIATSS.
Monsieur le Président confirme que tous les acteurs sont unanimes concernant les enseignants-chercheurs qui ne doivent plus être recrutés à moins de deux fois le SMIC. Concernant les personnels BIATSS principalement la filière ITRF, qui a beaucoup de retard, le mot d'ordre est de privilégier l'indemnitaire plutôt que les points d'indice.
Monsieur le Président souligne que l'un des sujets potentiellement clivants et sensibles concerne la question des contrats de missions de projet. L'idée est qu'en collaboration avec l'ANR, l'établissement engage des recettes de plusieurs centaines de milliers d'euros avec un calendrier sur trois ans. Il souligne que les « deux fois six ans posent la question de la précarisation et de la titularisation. Il évoque également les « tenure-tracks », ou chairs junior : on constate qu'en France les titularisations se font en moyenne à l'âge de 34 ans dans le monde des sciences en particulier. Des titularisations de professeur des universités après 6 ans seront proposées sur un modèle de chair. Ce serait donc à la charge de l'établissement de débloquer une enveloppe de masse salariale pour financer le support d'emploi équivalent à un maître de conférences. Si à l'issue de ces 6 ans, l'impétrant remplit les objectifs, il pourra prétendre à un poste de Professeur des universités. Il n'y aurait que deux cents supports financés sur toute la France chaque année.
Monsieur le Président souhaite rassurer l'UFR DEG sur la question des formations : il n'y a aucun projet de fermeture de formation. Il rappelle que l'établissement a plutôt intérêt à préserver le périmètre des mentions ce qui n'empêche pas les composantes de faire des propositions, d'effectuer un travail sur les parcours, les mutualisations, les partages, les agencements de mentions et de parcours. Monsieur le Président annonce que l'HCERES n'évaluera plus les licences de la même manière : il n'y aura plus de dossier à compléter pour démontrer la cohérence globale du public, la justification de quasiment chaque UE. Il y aura une évaluation du positionnement de chaque licence dans l'offre globale de l'établissement à travers un nombre réduit d'indicateurs et c'est l'établissement qui devra fournir des outils plutôt statistiques, complémentaires pour évaluer la façon dont une formation se positionne dans la stratégie d'offre de formation sur un territoire donné par rapport aux publics, aux écosystèmes économiques et sociaux. Par contre, il y aura toujours 20 % des licences qui seront auditionnées librement. L'évaluation des masters aura lieu en même temps que les écoles doctorales et dans le même cadre.

Monsieur le Président remercie les membres du conseil pour leur attention et répond à quelques questions

Monsieur le Doyen reprend l'ordre du jour

Il adresse à l'ensemble des membres du conseil d'UFR ses meilleurs vœux pour l'année 2020 même si les vœux de la composante ont été présentés lors de la galette des rois du 13 janvier dernier.
Il rappelle que l'année 2019 s'est achevée sur un bilan positif : deux recrutements, une ANR pour le LBNC (première de l'histoire du laboratoire de la composante). Il souligne que l'année 2020 sera aussi bénéfique pour la composante, qui procédera à quatre recrutements : un.e PR en droit privé, un.e MCF en droit public, un.e MCF en science politique et sociologie et un.e ATER en science politique.

Points d'informations générales

- La Conférence des Doyens de Droit et de Sciences Politiques (CDDSP) est désormais présidée par Monsieur Jean-Christophe SAINT-PAU, doyen de la faculté de droit de Bordeaux suite au départ de Madame Sandrine CLAVEL.
- Parcoursup : Une nouvelle version du questionnaire d'auto-évaluation est disponible pour l'accès en licence de droit. Le dispositif Horizons 21 a fait remonter les mathématiques dans les spécialités de premières et de terminales choisies par les lycéens pour favoriser la visibilité de l'orientation vers les filières de droit en particulier.
- La promotion et la pérennisation des dispositifs DECID (Découverte des Études, Connaissances et Interactions en Droit) et DECOD (Découvrir et explorer les choix d'orientation en droit). Ce sont deux dispositifs pour aider les étudiants à préparer leur orientation en droit.
- Mise en place d'un groupe de travail sur la réforme de l'examen d'entrée aux écoles d'avocat : l'obtention du M2 deviendrait une condition d'accès à l'examen.
- Fin de la sélection dérogatoire en master en 2021. Il y aura des effets territoriaux avec une attente vers une stabilisation des flux et un improbable rééquilibrage des autres masters.
- Création des campus connectés : 15 campus connectés seront ouverts dans des communes de 10 000 habitants en zone rurale. L'idée c'est de donner la possibilité à des étudiants qui sont totalement éloignés des pôles universitaires de suivre des cursus « normaux ».
- Poursuite des discussions avec l'Ecole Nationale de la Magistrature concernant la préparation du concours de recrutement.
- La Fête du droit aura lieu le 13 mars 2020 à Bordeaux sous le thème du voyage et du droit.
- La Nuit du droit se déroulera cette année le 1er octobre.
- Mise en place d'un groupe de travail sur la crise de l'agrégation : raréfaction des postes, pyramide des âges défavorable, problème de calendrier du concours par rapport aux besoins de ressources humaines des établissements. Concernant la modification de la nature du concours, la crise commence à produire une réflexion : raccourcir le concours, le synchroniser avec les campagnes de recrutement, modifier les conditions d'affectation des agrégés.
- Suppression annoncée du Conseil national du droit
- La Fondation Jus et Politia regroupe désormais univ-droit, l'UNJF et la CDDSP.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'UFR DEG du 8 juillet 2019

Vote : ***2 abstentions, 10 pour***

2. Présentation et vote du budget 2020 de la composante

Monsieur le Doyen donne la parole à M. Vasco GOMES, responsable administratif et financier pour présenter les principales informations sur ce budget exécuté et à venir :

- *Evolution 2019/2020 du budget : Augmentation de 4 %*
  - 2019 : 48 264 euros – 2020 : 50 197 euros

- *Taux d'exécution du budget 2019 : 95%*
  - Budget 48 264 euros – Exécuté : 45 815 euros

- *Budget de fonctionnement 2020*
  - Missions : 18 000 euros
  - Moyens généraux (photocopieurs, fournitures, papiers, mobilier) : 28 867 euros

- *Recettes perçues en 2019*
  - DU PRECAPA : 64 800 euros
  - Taxe d'apprentissage : 11 621 euros

- *Prévision de recettes pour l'année 2020*
  - Convention notaires : 16 000 euros
  - Taxe d'apprentissage : 10 000 euros

M. le Doyen complète la présentation du budget par un tableau récapitulatif de la ventilation des dépenses. Il a demandé à M. Hassan FENZARI, en accord avec M. Vasco GOMES, de taguer chaque dépense de la composante par type, en l'affectant soit au fonctionnement général de la composante soit à l'un ou l'autre de nos diplômes : les licences, le DU, les masters et la capacité.
M. le Doyen demande aux porteurs de diplôme de faire remonter tous les projets de financement, de déplacements, d'achat de matériel pédagogique pour le master Commerce international du vin et oenotourisme (CIVOE), le budget des déplacements sur Aix pour la licence AES parcours Sciences Po, les missions pour des stages de formation pour le master Management sectoriel, les budgets de voyages à finalité pédagogique pour le master de droit. Il y avait en 2019, 34 projets pour un budget prévisionnel de dépenses de 31 515 euros et 16 131 euros exécutés. Il y a sans doute une surévaluation des projets. Il faut affiner les projections en essayant d'être plus précis sur l'anticipation budgétaire.
M. le Doyen note que si l'on observe chaque diplôme en détail : le Master Management sectoriel compte pour 15 % des dépenses de la composante, dont 10 % pour le seul parcours CIVOE. Vient ensuite le master Gouvernance numérique avec 8 % : cela correspond essentiellement aux abonnements aux serveurs de la formation. Puis vient le master Politiques sociales avec 6 % répartis entre les frais de réception et de missions. La licence AES représente 4 % des dépenses et la licence de droit seulement 1,6 %.
Il énumère ensuite la répartition par type de frais :

- frais généraux de fonctionnement : 11 500 euros,
- frais de réception : 6 163 euros,
- matériel pédagogique : 5 980 euros,
- ordre de mission des étudiants : 4 000 euros,
- ordre de mission de l'équipe pédagogique : 3 000 euros
- mobilier : 1 600 euros,
- cérémonie de remise des diplômes : 1 150 euros,
- achat du café : 1 000 euros,
- l'informatique : 352 euros,
- l'imprimerie : 252 euros

M. le Doyen propose de voter le budget prévisionnel 2020 :

<u>Vote :</u> **adopté à l'unanimité**

2. Délibération sur les modifications de l'offre de formation DEG pour 2020 avant CFVU

Il s'agit d'une délibération nécessaire avant une remontée à la Commission formation et vie universitaire (CFVU). Les projets de modification de maquettes devront être transmis pour le 17 février 2020.
M. le Doyen donne la parole à Mme Béatrice MUSSEAU, Vice-doyenne aux Études :

- *Master Droit parcours Droit et numérique*

Mme Béatrice MUSSEAU informe les membres du conseil de la création d'un nouveau parcours dans le master de Droit : le parcours Droit et numérique piloté par MM. Emmanuel NETTER et Mickaël BARDIN. Ce parcours viendrait en enrichissement des parcours Métiers du droit et Droit notarial. Mme Béatrice MUSSEAU souligne qu'il s'agit d'une création qui doit être votée dans un premier temps en conseil d'UFR avant une remontée à la CFVU. MM. Emmanuel NETTER et Mickael BARDIN, en collaboration avec Mme Agnès MAFFRE BAUGE ont effectué un travail de révision des maquettes des trois parcours afin de mutualiser certains cours notamment les cours de M1 semestre 1.

- *Master Droit parcours Métiers du droit et parcours droit notarial*

Mme Béatrice MUSSEAU fait remarquer que ces deux parcours ont été modifiés à l'extrême marge : glissement de certains cours d'un semestre à l'autre.

- *Master 1 et 2 Commerce international du vin et oenotourisme (CIVOE)*

Mme Anne-Luce COULOMB, responsable de ce parcours, informe qu'il y a deux modifications :

- M1 : transformation de 12 heures de TP en TD,
- M2 : fusion de deux UE : l'UE 9 (gestion de la filière) et l'UE 11 (réglementation)

- *Master politiques sociales et CAFERIUS*

Mme Jessica SAINTY, responsable du M1, présente les modifications :

- Introduction d'un cours « Introduction à la sociologie de l'action publique » pour améliorer la cohérence entre M1 formation initiale et M1 + CAFERUIS. Cela représente 15 heures de service en plus pour le département SPES
- Modifications des coefficients et des crédits des différentes UE pour rendre la maquette plus cohérente avec les attendus universitaires
- Publication d'un règlement des examens spécifiques au M1 PS + CAFERIUS pour empêcher la validation du M1 par compensation, en cas de non-remise du mémoire de fin d'études

- *Master Innovation, entreprises et société parcours Gouvernance des données*

Guillaume MARREL, responsable de ce master, précise les modifications du parcours Gouvernance numérique. Cette modification vise essentiellement le passage en apprentissage de la formation à partir de la rentrée de septembre 2020. Le master proposera 6 à 12 places de M1 et de M2 à l'alternance dans des structures publiques ou privées sous la tutelle du CFA Epure pour une partie des étudiants. Cette mutation vers une formation alternante mixte (en formation initiale, formation continue et apprentissage) induit un certain nombre de modifications de maquette, auxquelles s'ajoutent certains ajustements proposés en conseil de perfectionnement après 18 mois d'expérience.
Un des éléments importants concerne la volonté de changer le nom du parcours qui passerait de *Gouvernance numérique* à *Gouvernance des données* de manière à être plus visible sur le marché des masters. Il y a beaucoup de déplacements d'unités constitutives d'enseignement (UCE), quelques reformulations et quelques créations : un stage court de M1, une UE d'initiation au droit et à

l'informatique avec des modules optionnels pour les juristes et les informaticiens, une UCE de Data visualisation, une UCE de Social Data Sciences.
En terme d'adaptation à l'apprentissage, la principale difficulté a été de ré-étaler la formation sur quatre semestres et de changer le rythme de l'alternance.
L'idée est d'ouvrir sur 14 semaines de présentiel sur chaque année avec un calendrier alternant : 15 jours en entreprise / 15 jours en formation. Le coût de la formation s'élève à 7 000 euros l'année. M. le Doyen apporte quelques précisions concernant les adaptations à l'apprentissage :

- Volumes étudiants : 799 heures en formation initiale, soit un accroissement de 48 heures et 841 heures en apprentissage, soit 76 heures en plus.
- Coût maquette : 1 209,5 heures en formation initiale, soit 54 heures en plus et 1 369,5 heures en apprentissage, soit un accroissement de 444 heures

- *Licence AES*

La responsable Jessica SAINTY indique que les modifications concernent toutes les années et tous les semestres de la licence AES :

- L1 :
  - S1 : déplacement du cours d'histoire économique et sociale dans l'UE 2 + modification du coefficient pour équilibre
  - S2 : suppression du cours « European civilization », modifications des coefficients pour harmonisation et crédits à réaffecter suite à cette suppression
- L2 :
  - S3 : modification du coefficient sur l'UE 1, introduction d'un cours magistral de 18h de Relations internationales (demande issue des conseils de perfectionnement précédents et évaluations de semestre par les étudiants), modification des crédits suite à l'introduction du nouveau cours
  - S4 : modification du coefficient pour mise en cohérence
- L3 :
  - S5 : modifications induites par les changements décidés l'an dernier (déplacement CM « théorie des jeux » et « économie de l'information » à 13,5 heures TD), ajout de trois heures au CM de « GRH » suite demande faite en conseil de perfectionnement, modifications de crédits pour ajustement avec nouveaux cours, modifications de coefficients pour cohérence des trois années, séparation en UE de matières fondamentales et UE de matières complémentaires pour mise en cohérence des trois années également
  - S6 : séparation en UE de matières fondamentales et UE de matières complémentaires pour mise en cohérence des trois années, modifications de crédits pour ajustement avec nouveaux cours, modifications de coefficients pour cohérence des trois années.

M. le Doyen propose de voter l'ensemble des modifications de maquettes : licence AES, master Gouvernance des données, master Droit parcours métiers du droit, master CIVOE, nouveau parcours Droit et numérique du master Droit, master politiques sociales + CAFERIUS **:**

Vote : **adopté à l'unanimité**

4. - Vœux de la composante pour la campagne d'emploi 2021

M. le Doyen informe les membres du conseil d'UFR que les remontées devront être transmises à la DRH et la Présidence pour le dialogue de gestion prévu pour le printemps.

Mme Bérengère GLEIZE prend la parole pour le département de droit : elle présente une synthèse quantitative des forces du département et notamment la répartition entre titulaires et non titulaires et entre droit privé et droit public. Elle note une évolution notable : 83 % des enseignements de licence de droit sont assurés par des enseignants titulaires au lieu de 47 % par exemple en 2017. Toutes les heures de droit privé sont assurées par des titulaires, 165 heures des enseignements de droit public le sont soit par des vacataires soit par des LRU.
Au vu de tous ces éléments, elle explique que l'idée générale est de prioriser un poste de Maître de conférences en section 01 (Droit privé) puis un poste de Maître de conférences en section 02 (Droit public). Elle souligne les difficultés rencontrées pour recruter une personne pour assurer le TD « droit des biens ».

Mme Christèle LAGIER prend la parole pour le département SPES : elle rappelle la nécessité d'envisager le renouvellement du support d'ATER 04 existant.
Après plusieurs consultations auprès de l'équipe, les réflexions s'orientent vers un recrutement de Maître de conférences avec un profil de type économie du numérique. Elle précise que ce besoin s'articulerait avec le passage en apprentissage du M1 et du M2 gouvernance des données, prévu dès la rentrée 2020 puis du passage à l'apprentissage du M2 Politiques sociales prévu pour la rentrée 2021. Mme Christèle LAGIER confirme que l'équipe s'est orientée vers un profil fléché économie du numérique en ménageant la possibilité d'ouvrir le recrutement au-delà de la section 05 (Sciences économiques) c'est-à-dire peut-être en section 06 (Sciences de gestion).

M. le Doyen résume les vœux exprimés pour le département de droit : un poste de Maître de conférences en droit privé et un poste de Maître de conférences en droit public. Les profilages sont encore peu précis avec sans doute une coloration numérique qui relève de la politique de l'établissement et du laboratoire. Concernant le département SPES, la priorité serait le recrutement un Maître de conférence en section 05 ou 06 dont l'intitulé ferait référence au numérique.

5. - Délibération du conseil sur les nouveaux statuts du laboratoire LBNC

M. Pierre-Henri MORAND, directeur du LBNC prend la parole : il informe les membres du conseil que cela fait suite à un vote unanime de l'assemblée générale du LBNC qui a proposé une rédaction légèrement modifiée de l'article 6-1 « Composition, désignation et durée du mandat » des statuts du laboratoire. Il rappelle que les statuts prévoyaient la présence de neuf membres permanents qui étaient désignés « conformément à la pluridisciplinarité du LBNC : huit enseignants-chercheurs, chercheurs ou enseignants-docteurs respectant dans la mesure du possible la parité entre les genres masculin et féminin, dont : la moitié de Professeurs des universités, directeurs de recherches ou assimilés, l'autre moitié étant composée de Maîtres de Conférences, chargés de recherche ou assimilés ».
M. Pierre-Henri MORAND souligne qu'il n'y a plus dans le laboratoire ni assez de PR pour pourvoir à ces postes et a fortiori encore moins si l'on doit respecter la répartition par discipline puisque aujourd'hui le laboratoire ne compte que trois PR ou assimilés PR en sociologie, en sciences économiques et en droit privé. A la rentrée prochaine avec le recrutement d'un PR en 01, il y aura deux PR en droit privé (section 01). Il n'y a pas de PR en droit public (section 02), ni en Sciences de gestion (section 06). Les statuts ne permettent donc pas d'élire le conseil de laboratoire, l'organe qui aide le directeur ou la directrice du laboratoire à prendre des décisions de gestion courante.

Il a été décidé de ne pas modifier la représentation des autres personnels membres de ce conseil c'est-à-dire les étudiants et les personnels administratifs. Le conseil de laboratoire serait désormais constitué : de sept membres permanents, six enseignants-chercheurs, chercheurs ou enseignants-docteurs, respectant, dans la mesure du possible, la parité entre les genres masculin et féminin, comprenant trois professeur.e.s des universités, directeurs ou directrices de recherches ou assimilé et trois maîtres ou maîtresses de conférences des universités, chargé.e.s de recherches ou assimilé et reflétant la pluridisciplinarité du LBNC. Les deux membres temporaires (les doctorants ou les éventuels ingénieurs de recherche), devront également respecter la parité entre les genres masculin et féminin, et dans la mesure du possible la diversité des disciplines. Enfin, M. Pierre-Henri MORAND a également souhaité l'introduction de l'écriture inclusive dans les statuts.

M. le Doyen propose de voter les modifications des statuts LBNC :

Vote : **adopté à l'unanimité**

5. - Délibération de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche

M. le Doyen rappelle que la motion votée à la CDDSP a été transmise aux membres du conseil d'UFR le 30 janvier 2020. Il précise les éléments qui ont été abordés lors de la CDDSP :

- Revalorisation budgétaire : préférence pour l'indiciaire
- Recrutement des contractuels : la conférence déplore la fascination du ministère pour le modèle américain actuel et managérial de la contractualisation. Elle s'interroge sur le fait que ces recrutements peuvent-être des opportunités professionnelles ou des voies de précarisation pour les jeunes chercheurs.
- Dispense de qualification
- Revalorisation du doctorat : avis négatif concernant l'obligation de financement des thèses en droit
- Amélioration de l'entrée dans la carrière des enseignants-chercheurs
- L'idée de fusion des corps de PR et MCF : rejet catégorique au nom de la défense de l'agrégation
- Modernisation de la gestion RH : crainte relative à l'adaptation des obligations de service
- Discussion nuancée sur le rejet de l'évaluation de suivi de carrière
- Rejet du calcul de services sur les volumes ECTS
- Déploration nuancée de la généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

Monsieur le Doyen demande aux membres du Conseil d'UFR s'ils souhaitent que l'UFR prenne une position ou vote une motion.

Mme Jessica SAINTY donne lecture de la motion du département SPES :

"Les membres présent.e.s souhaitent alerter leurs tutelles sur les conséquences du projet de Loi de Programmation pluriannuelle de la recherche – tout comme la réforme des retraites contre laquelle ils et elles sont déjà mobilisé.e.s.
Ils et elles constatent combien ce projet poursuit :
- *la logique de démantèlement des statuts de la fonction publique,*
- *de précarisation des conditions d'études des étudiant.e.s,*
- *de précarisation des conditions de travail des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche,*

- de mise en compétition des enseignant.e.s-chercheur.e.s pour la quête de financements de plus en plus concentrés autour de fléchages politiques."
M. le Doyen suggère aux membres du conseil d'UFR de rédiger un texte qu'il soumettra au vote par voie électronique. Le texte reprendra le moratoire du laboratoire ainsi que la motion de la CDDSP.

Il propose de porter au vote cette proposition décidée collectivement :

Vote : **une abstention, 11 pour**

La motion suivante validée par les élus a été adressée à M. le Président le 2 février 2020 :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'UFR DEG,

Je vous informe que le 31 janvier 2020, le conseil d'UFR Droit, Économie, Gestion d'Avignon Université a décidé, à l'unanimité moins une abstention, de soutenir et appuyer l'engagement du Directeur du Laboratoire Biens, Normes et Contrats et du Doyen de la composante contre les annonces relatives à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche, le premier par sa signature, le 22 janvier 2020, de l'Appel des Directions de laboratoire de recherche pour un moratoire sur la LPPR et pour la tenue d'États généraux de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (plus de 300 directeurs de laboratoires signataires au 31 janvier), le second par sa signature du communiqué de la CDDSP, adopté à l'unanimité le 25 janvier 2020. »

M. le Doyen lève la séance à 18h30.

Le Doyen de l'UFR Droit Economie Gestion,

Le Doyen de l'UFR-ip DEG

GUILLAUME MARREL

GUILLAUME MARREL